



N°90 - JUIN 2023

Journal d'informations municipales de la commune de Saint-Sauveur-des-Landes

Édito

par Christophe DEROYER, Maire



Chères Salvatoriennes,
chers Salvatoriens,

L'édition d'un bulletin municipal à ce moment de l'année est quelque peu inhabituelle, mais il nous a semblé important de vous informer après cette période d'élections municipales. En effet, suite à la décision de Monsieur Jean-Pierre HARDY de mettre fin à ses fonctions, des élections municipales ont été organisées en mars dernier, où la participation a été importante. Nous tenions à vous en remercier.

Nommé Maire honoraire par le Préfet d'Ille-et-Vilaine, nous remercions à nouveau Jean-Pierre pour l'ensemble des années dédiées à l'intérêt général de notre commune.

Ainsi, depuis le 10 mars dernier, le conseil municipal accueille deux nouveaux membres : Mickaël GOUDAL et Mickaël GUILLARD, qu'ils soient remerciés pour leur engagement (*sans oublier nos deux candidats supplémentaires : Cindy TURGIS et Damien DERIENCOURT qui ne siègeront qu'en cas de vacance de poste*).

A mi-mandat, les premières réalisations commencent à se voir : ouverture de la boulangerie, commercialisation du lotissement du Prieuré 3, nouvelles décorations de Noël... et les dossiers ne manquent pas pour les trois prochaines années.

Le lancement d'une étude globale d'aménagement, le CODD (Contrat d'objectifs de Développement Durable) co-construit avec les habitants, lors d'ateliers qui ont eu lieu en octobre 2022 et avril 2023, permettra de définir les grandes lignes de développement de notre commune pour la décennie à venir.

Le questionnaire mobilité du début d'année a également permis de faire remonter vos différents besoins notamment en terme de sécurité et de mobilité douce.

Les aménagements de sécurisation des rues de la Salorge et du Coglais devraient commencer dès le début de l'année 2024. Ces travaux permettront notamment de définir dans le centre bourg une zone 30 km/h dite zone partagée pour l'ensemble des mobilités (voitures, vélo et piétons).

Cette réflexion sur la mobilité s'accompagnera aussi de la création de la continuité cyclable (du centre-bourg vers le PEM Pôle d'échange multimodale de Romagné) ainsi que de la création de nouveaux sentiers de randonnée avec le concours de Fougères Agglomération. Si en terme de travaux, la commune de Saint-Sauveur-des-Landes poursuit ses aménagements à un bon rythme, elle doit aussi savoir accueillir et être dynamique en terme d'animations. La création du lotissement communal « L'Orée du Bois » répondra, dans un

cadre bucolique, à l'accueil de nouvelles populations. L'accueil de commerces ambulants à proximité de la boulangerie étoffera l'offre commerciale. La création d'un nouveau comité des fêtes devrait permettre, dans les mois à venir, de pouvoir proposer une ou des animations.

L'après COVID a lancé les associations dans de vastes chantiers : se réorganiser, se réinventer, mutualiser, fusionner. Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre leur mutation afin de vous proposer des activités toujours d'actualités.

Pour cet été, l'opération « Argent de poche » est renouvelée pour nos ados. Une belle initiative qui leur permet de participer à la vie de notre collectivité. A la rentrée, un conseil municipal des enfants ou des jeunes (CME ou CMJ) sera créé, une excellente occasion pour eux de nous faire part de leurs attentes et de co-construire des projets.

A l'heure de la transition énergétique et du réchauffement climatique, mais aussi celui de la préservation de l'eau, nous devons repenser nos manières de consommer. Nous sommes nombreux à être attentifs à nos usages et nous devons poursuivre nos efforts en ce sens.

Bel été à tous.

LE BUDGET 2023 DE LA COMMUNE

Le budget se présente en deux parties, une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être votée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion**

courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité pour le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par de l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 073 751 EUROS

Les dépenses

Charges à caractère générale	396 200 €
Charges de personnel	238 900 €
Autres charges de gestion courantes	288 606 €
Charges financières	9 500 €
Autres	64 182 €
Virement à la section d'investissement	76 363 €

Les recettes

Les produits de services et gestion courante	6 000 €
Les Impôts locaux et taxes	706 224 €
Dotations et reversement de Fougères Agglomération	103 960 €
Les dotations et participations de l'Etat	198 544 €
Autres	14 023 €
Les revenus de immeubles (loyers)	45 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 328 500 EUROS

Les dépenses

Remboursement du capital d'emprunt	32 000 €
Participation réhabilitation logement 13R Coglais (CCAS)	115 000 €
Continuité cyclable	203 960 €
Commerce de proximité	261 000 €
Contrat d'Objectifs	35 240 €
Révision du PLU	60 000 €
Voirie et réseaux (dont l'aménagement des Rues Coglais-Salorge)	994 700 €
Acquisitions foncières	125 000 €
Aménagement de la rue de la Vigne	380 000 €
Autres	121 600 €

Les recettes

L'excédent prévisionnel de fonctionnement 2023	76 363 €
L'excédent d'investissement reporté	1 318 337 €
L'excédent réel de fonctionnement 2022	292 958 €
FCTVA	18 312 €
Taxe d'aménagement	66 549 €
Subventions commerce de proximité	439 799 €
Subventions Contrat d'Objectifs	15 000 €
Subvention continuité cyclable	40 000 €
Subvention voirie	60 000 €
Opérations d'ordre comptable	1 182 €

LES ÉLUS - 2023/2026

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 5 mars dernier, la commune ayant plus de 1500 habitants, celui-ci est constitué de 19 Élus.



Christophe DEROYER

Maire



Françoise BY

1^{ère} adjointe

- Délégation -
- ♦ Vie Sociale
- Commissions -
- ♦ Finances
- ♦ Vie sociale



Pierrick HAMARD

2^{ème} adjoint

- Délégation -
- ♦ Cadre de vie
- Commissions -
- ♦ Finances
- ♦ Cadre de vie



Joëlle LEDUC

3^{ème} adjointe

- Délégation -
- ♦ Patrimoine bâti
- Commissions -
- ♦ Finances
- ♦ Patrimoine bâti



Amand BOIVENT

4^{ème} adjoint

- Délégation -
- ♦ Asso Com
- Commissions -
- ♦ Finances
- ♦ Asso Com
- ♦ Patrimoine



Claude PEROZ

Membre des commissions

- ♦ Cadre de vie
- ♦ Patrimoine bâti
- ♦ Asso Com



Micheline TABURET

Membre des commissions

- ♦ Patrimoine Bâti
- ♦ Asso com



Louis BRAULT

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Patrimoine Bâti



Catherine TURMEL

Membre des commissions

- ♦ Cadre de vie



Mickaël GUILLARD

Membre des commissions

- ♦ Cadre de vie
- ♦ Asso Com



Stéphane PARIS

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Asso Com



Stéphanie JAN

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Vie sociale



Mickaël GOUDAL

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Cadre de vie



Séverine KOFFI

Membre des commissions

- ♦ Vie sociale
- ♦ Patrimoine Bâti
- ♦ Asso Com



Virginie LHERMELIN

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Vie sociale



Jean-François ROUHAUD

- Délégation -

♦ Conseiller délégué
Aménagement du territoire
Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Patrimoine Bâti



Bérénice ARNOULD

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Vie sociale



Xavier LE COURTOIS

Membre des commissions

- ♦ Cadre de vie
- ♦ Asso Com



Carine ARONDEL

Membre des commissions

- ♦ Aménagement du territoire
- ♦ Vie Sociale
- ♦ Asso Com

Vos réponses au questionnaire mobilité



Du 20 janvier au 08 février dernier, vous avez été invités à répondre au questionnaire sur la mobilité et les futurs aménagements communaux (dont l'expérimentation d'une écluse rue du Coglais).

Sur 560 questionnaires distribués, 93 ont été complétés et remis en mairie, contribuant ainsi à enrichir les données qui permettront à la municipalité de poursuivre sa réflexion sur les futurs aménagements liés à la mobilité.

Un grand merci aux participants !

Les principaux éléments des réponses :

46 % des participants habitent en agglomération et 54 % en campagne.

87 % des participants empruntent régulièrement la rue du coglais, que ce soit en tant que piéton, cycliste ou conducteur de véhicules.

Les motifs de passage dans la rue du coglais sont principalement le trajet domicile-travail, l'école et les loisirs.

Le test écluse de la rue du Coglais a changé le comportement en tant que conducteur de 52% des participants.

La présence du radar pédagogique a modifié le comportement de 46 % d'entre eux.

Données du Département sur la Rue du Coglais (comptage réalisé du 10/12/2022 au 30/01/2023)

Trafic sur la RD 105 :
Inférieur à 1400 Véh/J = trafic faible avec une pointe de 7h à 8h30 et de 17h à 19h. Pour comparaison trafic de la RD 18 : 2800 V/J

Contrôle des vitesses par radar :
• Moyenne (avant test écluse) : 49 Km/H / 51 Km/H suivant le sens
• Moy (avec test écluse) : 43 Km/H / 49 Km/H, suivant sens

Des commentaires riches et variés :

De la diversité des commentaires, parfois difficile à concilier en fonction du point de vue de chacun, il ressort un besoin d'intérêt général :

► l'amélioration de la sécurité pour les piétons et les vélos.

Diverses idées d'aménagement ont ainsi été mentionnées dans les retours, comme l'élargissement des trottoirs, la création de pistes cyclables, la limitation de la vitesse à 30 km dans le bourg, l'amélioration de la signalisation, l'entretien des routes, le développement du transport en commun, etc.

Si toutes vos réponses ne peuvent être retranscrites ici, elles ont cependant toutes été transmises aux bureaux d'études qui travaillent sur l'aménagement des rues du Coglais et de la Salorge, ainsi que sur la continuité cyclable (depuis la piste cyclable du Département jusqu'au centre bourg), et elles ont également été présentées aux services du Département gestionnaire de la RD105 et RD18.

Soyez assurés que les projets à l'étude (aménagement de la rue du Coglais et de la rue de la Salorge, continuité

cyclable, programme d'entretien de la voirie en campagne, etc.) tendent vers cet objectif d'intérêt général d'amélioration de la sécurité pour tous et du développement de la mobilité durable.

Une continuité cyclable

Le Département d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre de sa démarche mobilité 2025, réalise une piste cyclable de 800 mètres intégrant 2 passerelles (une au-dessus de l'A84, l'autre au-dessus de la N12 dit le barreau) afin de relier l'entrée du bourg de Saint-Sauveur-des-Landes et la ZA de Plaisance au Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Romagné. La mise en service de cet équipement devrait avoir lieu courant juin 2023.

Dans ce contexte, la commune de Saint-Sauveur-des-Landes assurera la continuité cyclable depuis l'aménagement du Département jusqu'au cœur du bourg, afin de permettre aux habitants de rejoindre le PEM de Romagné en toute sécurité, sans recourir à la voiture.

Cette opération s'inscrit dans la politique globale de la municipalité en faveur des mobilités douces, avec d'autres projets à venir : aménagement d'une chaudière rue de la Salorge, installation de parkings à vélo aux endroits stratégiques du bourg, réflexion autour d'une offre de service (location de vélo).



Le Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS joue un rôle important dans la vie de la commune.

Il intervient à différents niveaux :

Petite Enfance, jeunes en difficulté, personnes âgées, public plus fragile.

Outre le maire-président, il est composé de **6 membres élus :**

Mmes Françoise BY, Bérénice ARNOULD, Stéphanie JAN, Séverine KOFFI, Virginie LHERMELIN et Catherine TURMEL.

Et 6 membres nommés par arrêté municipal :

Mmes Stéphanie BEAUVALLET, Odile BELLOIR, Marie-France CONNAULT, Huguette DELATOUCHE, Annick TROPEE et M. Dylan SOUCHAUD.

Il anime une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Vous avez des difficultés passagères ou plus importantes, besoin de soutien dans la rédaction de vos demandes d'aide sociale ou simplement besoin de parler à quelqu'un ?

Nous sommes à votre écoute le premier samedi de chaque mois.

Une permanence à la mairie vous permettra de venir nous confier vos problèmes en toute discrétion. N'hésitez pas à venir nous voir.



Christophe DERoyer
Président du CCAS



Françoise BY



Bérénice ARNOULD



Stéphanie JAN



Séverine KOFFI



Virginie LHERMELIN



Catherine TURMEL



Stéphanie BEAUVALLET



Odile BELLOIR



Marie-France CONNAULT



Huguette DELATOUCHE



Annick TROPEE



Dylan SOUCHAUD



Un logement du CCAS réhabilité

Vacant depuis plusieurs décennies, le logement appartenant au CCAS de Saint-Sauveur-des-Landes situé 13 rue du Coglais va retrouver une deuxième vie. Avec le concours financier du Département d'Ille-et-Vilaine et de la Commune de Saint-Sauveur-des-Landes, la réhabilitation de ce bâtiment va permettre au CCAS d'étoffer son offre de logement locatif social, tout en participant à la résorption des logements vacants en cœur de bourg.

Les principes d'aménagement de ce futur T3 ont été pensés pour obtenir un maximum de gains de consommation d'énergie : isolation des murs, combles et sols, mise en place d'une pompe à chaleur air/eau, menuiseries extérieures en alu.

Ce projet bénéficiera en outre d'une entrée sécurisée en front de rue, lorsque les travaux d'aménagement de la rue du Coglais, portés par la commune, seront réalisés (cheminement piéton d'1m40 de large de ce côté de la rue, zone 30).

La livraison de ce nouveau logement locatif est prévue pour la fin d'année 2023.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CODD)

RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉSENTATION

JEUDI 06 JUILLET À 19H30

SALLE KORRIGANS (SALLE DES FÊTES 3 ALLÉE DE MARMOUTIERS)

OUVERT À TOUS

Dans la continuité des deux ateliers de concertation de novembre et d'avril dernier, les bureaux d'études Celeste Architecture et COMMUN accord reviennent vers vous pour vous présenter le scénario d'aménagement du Contrat d'Objectifs et de Développement Durable de votre commune, de votre presbytère et de la salle Paroissiale.

Venez nombreux !



MERCI DE VOUS INSCRIRE EN AMONT

@: communesaintsauveur@wanadoo.fr

Tél. : 02 99 98 81 35



VIE ASSOCIATIVE

Programme des vacances scolaires

L'association est à la recherche d'un.e animateur.trice diplômé.e afin de renforcer son équipe.

► ALSH : 3 à 10 ans

Pendant les vacances l'accueil de loisirs peut accueillir 48 enfants. Le programme d'animation est réalisé avec les animateurs en prenant en compte les possibilités et les besoins et envies du public. Des temps forts ont lieu sur les périodes de vacances : sorties, intervenants. Durant les vacances d'été l'association organise des camps :

Cette année les 3-4 ans passeront une nuit du 12 au 13 juillet à Saint-Sauveur-des-Landes dans le thème « une nuitée comtée ». Les 5-7 ans passeront deux jours du 17 au 18 juillet à Saint-Malo, au programme activité à la plage et visite de l'aquarium. Les 7-10 ans iront du 17 au 21 juillet à Cancale sur une thématique entre terre et mer : optimiste, kayak,

acrobranche, balade, baignade, et bien plus encore !

Les inscriptions pour les camps se feront le 6 juin lors de l'Assemblée Générale de l'association.

Pour plus d'information contact : accueil.enfance.stsauveur@gmail.com ou le 09 54 33 65 83

► Accueil Jeunes de 10 à 15 ans

L'espace jeunes de Saint-Sauveur-des-Landes accueille des jeunes de 10 ans (fin de CM2) à 15 ans un vendredi soir par mois, pour une soirée à thème, une semaine par période de petites vacances, et tous l'été. Il est encadré par la référente jeunesse de l'association Yvana Lambarki. Le programme d'animation est réalisé conjointement par l'équipe d'animation et les jeunes afin de correspondre

aux possibilités et envies.

Cet été un camp aura lieu du 24 au 28 juillet à Étretat au programme : paddle, aquaparc, visite des jardins, accrobranche... et plus encore !

Les inscriptions pour les camps se feront le 6 juin lors de l'Assemblée Générale de l'association.

Pour nous contacter :

accueil.jeunesses.stsauveur@gmail.com ou le 09 54 33 65 83

sur instagram : [accueiljeunesstsauveur](https://www.instagram.com/accueiljeunesstsauveur)

À NOTER :

Cette année l'association a fait le choix de ne pas fermer son ALSH et sera ouverte en continu tout l'été.

Le secteur jeunesse quant à lui fermera la première quinzaine d'août.





SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies

ACTUALITÉ



Décalage du démarrage de la redevance incitative

Lors du Comité Syndical du 3 mai, les élus ont évoqué le report du démarrage de la redevance incitative. Ainsi la période de test démarrera en janvier 2024 au lieu du second semestre 2023. Le déploiement de la redevance incitative (RI), initié début janvier 2023 s'effectue en plusieurs étapes. Certaines étapes peuvent s'effectuer de manière concomitante, alors que d'autres doivent s'effectuer dans un ordre prédéterminé. La mise en œuvre du projet a été soumise à différents éléments imprévisibles qui ont entraîné un retard global de ce déploiement de la Redevance Incitative. C'est pourquoi les élus du SMICTOM ont estimé préférable de reporter le démarrage de cette redevance. Ainsi, la phase de test ou phase à blanc démarrera en janvier 2024 et durera toute l'année et non plus seulement les 6 mois initialement prévus.

DÉCRYPTAGE

Avec ou sans sac jaune ?

Avec la distribution des nouveaux bacs de collecte, certains usagers se demandent si les emballages doivent toujours être jetés dans un sac jaune avant d'être mis dans le bac.

Pour les usagers habitants en centre bourg et ayant reçu leur nouveau bac

jaune, les emballages doivent être jetés **en vrac dans le bac**. Ils ne doivent plus utiliser de sacs jaunes.

Pour les usagers habitants en campagne, dans les lieux-dits où la collecte se fait en point de regroupement, la collecte sélective se fait **toujours avec les sacs jaunes**. Ainsi pour cette 2^{ème} catégorie d'usagers et uniquement pour eux, même en ayant reçu leur nouveau bac jaune, celui-ci ne peut pas encore être utilisé, car les nouvelles tournées de collectes ne sont pas encore en place. Ces consignes sont applicables jusqu'à la mise en place des nouvelles tournées (début 2024).



Les ordures ménagères quant à elles doivent évidemment toujours être mises dans des sacs qui seront bien fermés avant d'être jetés !

EN BREF

Le geste du mois

Les tontes de pelouse peuvent après quelques heures de séchage servir de paillage dans le potager ou au pied des massifs. Le paillage permet de garder le sol plus frais et humide et évite les arrosages trop fréquents.

Cette pratique permet d'économiser de l'eau et d'éviter des allers-retours à la déchèterie !

Reconduction de l'aide

L'aide à la location de broyeurs de végétaux sera de nouveau disponible au mois d'août. Un nouveau formulaire d'inscription sera disponible sur notre site Internet.

COMPOSTAGE



Deux modèles sont maintenant disponibles à l'achat

Le composteur en **plastique d'une capacité de 300 litres à 30 €**.

Le composteur en **bois d'une capacité de 150 litres à 40 €**.

Vous pouvez également acheter le brass-compost au tarif de 20 €, outil idéal pour aérer et mélanger votre compost.

Lorsqu'on a peu d'espaces verts, le compostage en bac est la meilleure solution. Il protégera votre compost des aléas climatiques et des animaux grâce à son couvercle.

 Le SMICTOM propose des composteurs à prix préférentiels. Toutes les informations sur : www.smictom-fougères.fr

INFORMATION

Certains usagers ont entendu parler de l'interdiction d'apporter les tontes de pelouse en déchèteries pour les habitants de Rennes Métropole. Nos agents de déchèteries sont fréquemment interrogés à ce sujet. Les usagers du SMICTOM du Pays de Fougères ne sont pas concernés par cette interdiction. Le SMICTOM continuera à accepter les tontes de pelouses en 2024. Néanmoins les déchets verts représentent environ 30 % des apports en déchèterie et de nombreuses solutions existent pour les valoriser dans les jardins et éviter de se déplacer en déchèterie.



Disponible en ligne

La lettre Valoriz n°32 est disponible sur notre site Internet. Les 2 QR codes dans la lettre qui ne fonctionnaient pas ont été modifiés pour la version en ligne.

Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumaillerie
35 133 Javené

02.99.94.34.58

accueil@smictom-fougères.fr

www.smictom-fougères.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles



ATELIER PARTICIPATIF

Nous vous convions à venir au bilan des quatre dernières années de l'Espace vie sociale (EVS) lors d'un atelier participatif.

28 Juin à 20h **Ouvert à tous**

14 Rue de Saint-Hilaire
35133 Saint-Sauveur-des-Landes



☎ **09.54.33.65.83** ✉ **csf.stsauveur@free.fr**



Invitation Inauguration de la boulangerie

Le dimanche 2 juillet 2023 à 11h00

A cette occasion M. Jean-Pierre HARDY recevra le titre de Maire Honoraire

Projet réalisé avec le soutien financier de l'État, de la Région, de l'Ademe et de Fougères Agglomération




Mairie de Saint-Sauveur-des-Landes

Tél 02 99 98 81 35 - Fax 02 99 98 93 38
communesaintsauveur@wanadoo.fr

Vous avez besoin d'informations

- ♦ Les actualités de la commune
- ♦ Les événements à venir
- ♦ La vie pratique, sociale, enfance et jeunesse
- ♦ La vie associative et économique
- ♦ Les démarches administratives

En un clic, vous aurez le maximum de renseignements sur le site de la commune

www.saint-sauveur-des-landes.fr



Travaux d'entretien et de bricolage : Horaires

Dans le respect de tous, Il est rappelé aux habitants de la commune que les travaux de bricolage, d'entretien, de tondeuse ... sont les suivants :

- ♦ Semaine de 9h à 12h et 13h30 à 19h30.
- ♦ Samedi de 10h à 12h et 15h à 19h.
- ♦ Dimanche et jours fériés : uniquement de 10h à 12h.

Frelons asiatiques

Que faire lorsque vous remarquez un nid de frelons asiatiques ?

1. Dans un premier temps, **prenez contact avec la mairie.**
 2. Un référent communal se déplacera sur le site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.
 3. Le référent communal signale le nid à la **FGDON 35** (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).
 4. Le coût de l'intervention est pris en charge par Fougères Agglomération, dans le cadre d'une convention avec la FGDON 35.
- Il est nécessaire de suivre cette procédure pour que Fougères Agglomération puisse assurer le financement des interventions.**

Frelon européen



Taille
Ouvrière: 25 à 35 mm
Reine: 40 mm maxi

Frelon asiatique



Taille
Ouvrière: 23 à 30 mm
Reine: 35 mm maxi